

**Décision n° 2025-15 modifiant la décision n° 2025-10 du 4 mars 2025 portant délégation de signature de la présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur**

La présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 114-10 et R. 114-11 ;

Vu la décision n° 2025-11 du 20 mars 2025 portant nomination du directeur de l'Observatoire des sciences et techniques du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les dispositions de l'article 14 de la décision du 4 mars 2025 susvisée sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Délégation est donnée à M. Nicolas CARAYOL, directeur de l'Observatoire des sciences et techniques, à l'effet de signer, au nom de la présidente du Haut Conseil et dans la limite des attributions de l'Observatoire des sciences et techniques (OST)

Les ordres de mission pour les déplacements en France et les ordres de mission pour les déplacements à l'étranger préalablement autorisés

Les états de frais ;

La certification du service fait. »

**Article 2**

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait, le 1<sup>er</sup> avril 2025

La présidente  
signé  
Coralie Chevallier